

PRIMES CIA ET IFSE

La CFTC demande la transparence et l'équité

Nous souhaitons revenir sur une question cruciale pour les agents, et pour laquelle nous espérons que l'administration apporte d'elle-même des lumières : la répartition des primes de fin d'année.

La **CFTC** a été interpellée par de nombreux agents à la suite de la répartition des primes de fin d'année. Les retours sont clairs : incompréhension, frustration et sentiment d'injustice sont largement exprimés.

La **CFTC** entend que l'enveloppe globale allouée cette année est inférieure à celle de l'an dernier. Toutefois, cette contrainte budgétaire ne peut ni expliquer ni justifier les écarts constatés entre agents.

Les constats exprimés par les agents sont préoccupants :

- Les montants attribués apparaissent parfois peu cohérents au regard de l'ancienneté et de l'expérience.
- Les différences de primes ne reflètent pas toujours l'engagement et l'investissement professionnel.
- Les critères d'attribution demeurent insuffisamment clairs et partagés.

« *On déshabille Pierre pour habiller Paul ?* » Certains bénéficient d'augmentations supérieures au taux moyen quand d'autres voient leur progression limitée. Cela revient à prendre à certains pour donner davantage à d'autres, créant incompréhension et démotivation.

Cette situation donne le sentiment que la reconnaissance du travail accompli ne tient pas suffisamment compte de l'ancienneté et de la continuité de l'engagement. Elle fragilise la cohésion des équipes, alimente un malaise qui nuit à la confiance dans la politique indemnitaire mise en œuvre au sein de notre direction.

La CFTC souligne que les primes doivent rester :

- Un outil de reconnaissance du travail et de l'investissement ;
- Un levier de motivation collective ;
- Un dispositif fondé sur des critères clairs, objectifs et équitables et connus de tous.

L'équité et la cohérence sont indispensables pour la cohésion des équipes et un climat social apaisé.

La CFTC demande :

- La transparence sur les critères d'attribution des primes, et que l'agent soit informé au moment de l'entretien professionnel.
- Une équité réelle entre l'ensemble des agents.

La reconnaissance du travail ne doit pas être source de frustration.

La **CFTC** restera vigilante et pleinement mobilisée tant que des réponses claires et des engagements concrets ne seront pas apportés par la direction.

La CFTC à vos côtés
Pour vous défendre et vous informer

